

NOS ENGAGEMENTS

Nous nous engageons à respecter la confidentialité de l'étude que vous nous confiez.

Nous mettons tout en œuvre pour vous proposer des prestations personnalisées et adaptées à vos besoins.

Nos interventions sont réalisées dans le respect des dernières lois en vigueur.

Nous vous présentons une proposition chiffrée avant étude.

Déduisez
50%
de vos impôts
(offre réservée aux particuliers)



C.A.S.C. : pour mieux vivre sa copro !

CONTACTEZ-NOUS !

C.A.S.C.

Copropriété Assistance Services Conseils

Fabienne Vincinaux
BP 30084
84303 CAVAILLON

06 14 05 56 74

casc84300@gmail.com
www.casc-provence.com

Siret n° 517 405 262 00026
TVA non applicable selon l'article 293 B
du Code Général des Impôts

webbycom.fr - Ne pas jeter sur la voie publique

CONSEILS EN COPROPRIÉTÉ

Nouveau !



Copropriété Assistance Services Conseils

QUI SOMMES-NOUS ?

Un cabinet compétent, expert de par son ancienneté dans le domaine de la copropriété, saura répondre aux attentes précises des problématiques auxquelles vous êtes confrontés. Nous intervenons auprès de clients publics et privés.

NOS PRESTATIONS

PROMOTEURS, BAILLEURS SOCIAUX :

Analyse de votre projet avant construction afin de vérifier qu'il est bien en adéquation avec les règles de la copropriété.

Estimation des futures dépenses de copropriété.
Établissement du budget prévisionnel.

Préparation de l'ordre du jour de la première assemblée générale de la copropriété ainsi que des documents obligatoires, recherche d'un syndic, tenue de la réunion jusqu'à la nomination du syndic.

Suivi de l'année de parfait achèvement, gestion des réclamations dans les logements (parties privatives) et dans les communs.

COLLECTIVITÉS LOCALES :

Permanences juridiques sur les droits de la copropriétés destinées aux particuliers,
Médiation auprès des particuliers dans les copropriétés,
Représentation des Mairies aux assemblées générales

NOTAIRES :

Information auprès des nouveaux acquéreurs sur la copropriété.
(Analyse des derniers procès-verbaux des assemblées générales, des futurs travaux, du pré-état daté...)

AGENTS IMMOBILIERS :

Analyse et explications des documents de la copropriété nécessaires au mandat de vente, récupération auprès des syndics ou des propriétaires des documents obligatoires à la signature du pré-état daté, information auprès des futurs acquéreurs des règles de la copropriété.

SYNDICS PROFESSIONNELS :

Étude pour l'amélioration de la qualité du service copropriété après analyse auprès de vos clients.
Réalisation des visites d'immeubles conformément au contrat de syndic.

SYNDICS BÉNÉVOLES :

Assistance sur toutes les questions touchant la copropriété.
Prise en charge de la préparation de votre assemblée générale (en accord avec vous).
Formation sur les points importants de votre mission.

CONSEILLERS SYNDICAUX :

Votre rôle est important : vous êtes le lien entre le syndic et les copropriétaires.
Votre information et votre formation constituent un moyen efficace de prévention des litiges : suivi des travaux, erreurs d'imputation de charges, problèmes de gestion...

COPROPRIÉTAIRES :

Ne perdez plus de temps à rechercher des informations sur internet, à parcourir tous les forums...
Conseil sur toutes les questions touchant votre copropriété.
Assistance à l'établissement de vos demandes d'inscription d'un point à l'ordre du jour.
Analyse de vos charges.
Médiation en cas de litige...

DÉROULEMENT D'UNE ÉTUDE

Exemple pour les professionnels

1

Évaluation de vos besoins

2

Chiffrage

3

Réalisation de l'étude

4

Rapport final

**LIBÉREZ-VOUS
DE CES CONTRAINTES !**